

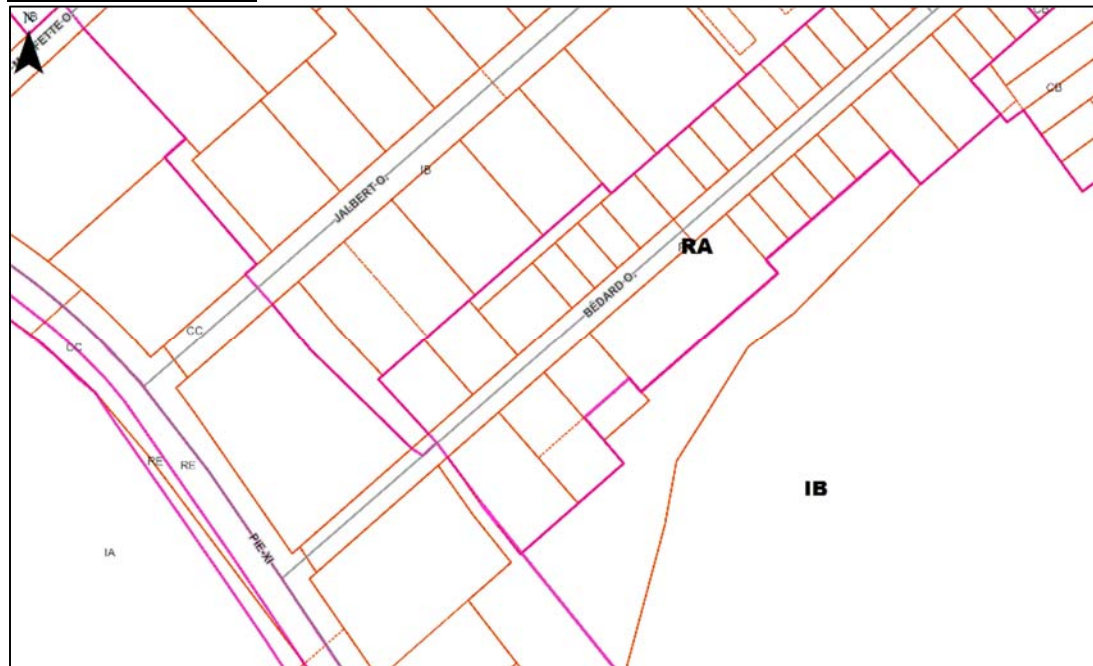
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-77-PU

Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* en créant l'aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité à même les aires d'affectation résidentielle de faible densité (RA) et industrielle sans incidence sur le milieu environnant (IB), en bordure et près de la rue Bédard Ouest

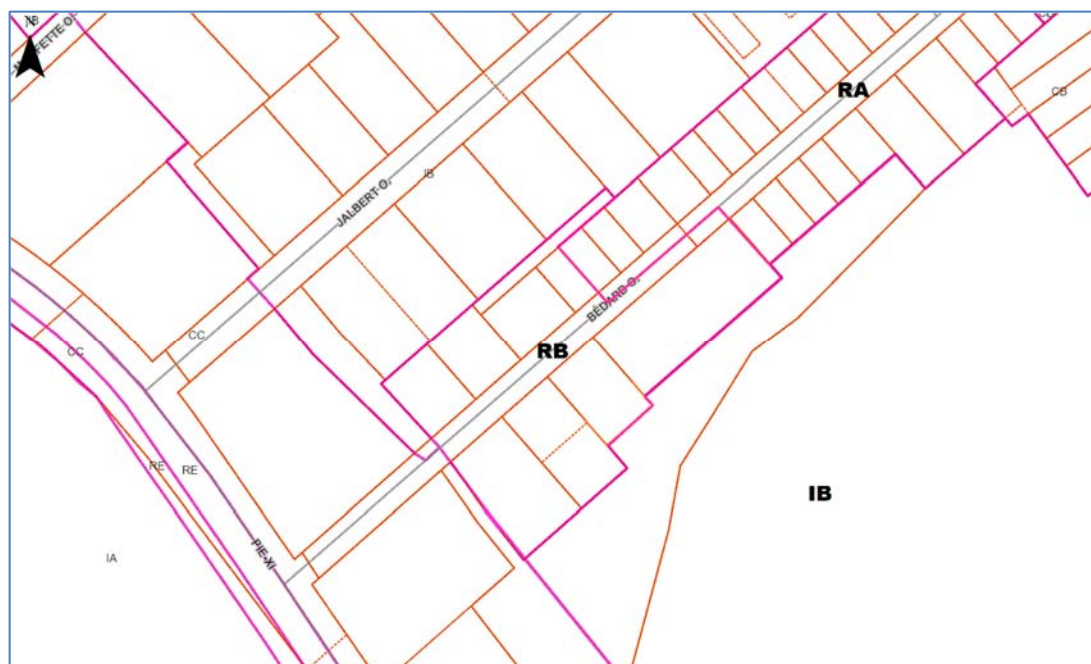
Le conseil décrète ce qui suit :

- 1- Le Plan d'urbanisme n° 147 est modifié au plan d'affectation des sols en créant une aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité (RB) à même les aires d'affectation résidentielle de faible densité (RA) et industrielle sans incidence sur le milieu environnant (IB) situées en bordure et près de la rue Bédard Ouest, en y incluant les propriétés dont les numéros de matricule sont 4106-97-6300, 4106-97-8619, 4206-07-1339, 4206-07-3356, 4206-06-0751, 4206-06-3275, 4206-07-4900 et 4206-07-9342 et 4106-97-2312, le tout tel que montré aux plans suivants :

Avant modification



Après modification



2- Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

(signé) Michel Verreault
Le maire suppléant

(signé) Edith Girard
La greffière

EG/mcj